

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 8 février 2017

L'an deux mil dix-sept le **8 février** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 janvier 2017, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, LE PARC Marie-Hélène, CHARTIER Georges, AIGNEL-JAMET Tatiana.

**Absents excusés** : LE MAIRE Alain (pouvoir à Isabelle GORE-CHAPEL), RONXIN-CLAVEREAU Jeannine (pouvoir à Odette LE TOUX), SEULIN Marie-Pierre (pouvoir à Eric ROBIN), BAZIN Pascal (pouvoir à Delphine RIGOLLE).

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mme Isabelle GORE-CHAPEL, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

### **1. FUSION COMMUNAUTAIRE**

#### **▪ Election des 15 vice-présidents**

Mr Robin présente la liste des 15 vice-présidents élus à Loudeac Communauté Bretagne Centre :

#### **Les 15 vice-présidents :**

- 1<sup>er</sup> Hervé Le Lu, maire de Guerlédan (culture)
- 2<sup>ème</sup> Alain Guillaume, maire de Saint-Caradec (Environnement, assainissement)
- 3<sup>ème</sup> Guy Le Helloco, maire de Gausson (Urbanisme, habitat)
- 4<sup>ème</sup> Eric Robin, maire de Merdrignac (développement économique)
- 5<sup>ème</sup> Evelyne Gaspillard, maire de Saint-Vran (action sociale, enfance, jeunesse, solidarité, santé, mobilité)
- 6<sup>ème</sup> Xavier Hamon, maire du Quillio (action sociale, enfance, jeunesse, solidarité, santé, mobilité)
- 7<sup>ème</sup> Michel Rouvrais, maire de Trémorel (affaires générales)
- 8<sup>ème</sup> Bruno Le Bescaut, maire de Loudéac (Travaux et voiries)
- 9<sup>ème</sup> Jacky Aignel, maire de Le Mené (Développement durable)
- 10<sup>ème</sup> Romain Boutron, maire de Plémet (finances)
- 11<sup>ème</sup> Gérard Daboudet, maire délégué de la commune de Collinée (Aménagement du territoire, commerces, attractivité des centres-bourgs)
- 12<sup>ème</sup> Jean-Noël Lagueux, maire du Cambout (Eau, aménagement rural, agriculture, circuits courts)
- 13<sup>ème</sup> Yvon Le Jan, maire de Langast (gestion des collectes et traitement de la valorisation des déchets)
- 14<sup>ème</sup> Daniel Le Goff, maire de Saint-Thélo (tourisme et patrimoine)
- 15<sup>ème</sup> Yohann Hervo, maire d'Allineuc (sports)

Mr Robin reçoit les félicitations des élus du conseil qui lui souhaitent du courage pour mener à bien les dossiers du territoire, et qui se réjouissent de savoir que Merdrignac sera représentée dans les vice-présidences.

Mr Daunay demande la parole pour faire part de son mécontentement face au déroulement des élections communautaires. En effet, les élections ont été marquées par des passes d'armes et des coups d'éclat concernant l'inéligibilité de Mr Le Helloco. Les textes et les lois existent, et démontrent que cette inéligibilité est réelle. Le Préfet a été interrogé à ce sujet, et il est indispensable que cette question soit étudiée, sous peine que les travaux des commissions soient frappés de nullité. Il est inadmissible et scandaleux que quelqu'un d'inéligible puisse siéger et être

en responsabilité. Même si le premier conseil communautaire s'est relativement bien passé, Mr Daunay tenait à faire cette intervention et interroger la présidence de l'intercommunalité à ce sujet, au regard de l'attitude irrespectueuse et provocante de Mr Le Helloco.

Mr Robin répond que les élus communautaires ont déjà perdu beaucoup de temps, et que la volonté de toute l'équipe de vice-présidents est d'avancer sur les dossiers.

Mr Hamon regrette qu'une fois de plus, le perdant soit la démocratie, et que le fonctionnement des institutions locales donne une image déplorable du territoire, surtout au regard de l'absence de parité dans l'organigramme.

Mr Robin regrette lui aussi que la parité ne soit pas obligatoire au niveau intercommunal, mais rappelle qu'il y avait des femmes candidates qui n'ont malheureusement pas été élues.

- **Commissions intercommunales**

Mr Robin explique aux élus que le conseil communautaire a délibéré sur le nombre de conseillers par commission : les communes de moins de 1000 habitants auront un conseiller par commission, les communes de plus de 1000 habitants en auront deux. Il demande aux élus de Merdrignac de réfléchir à leurs centres d'intérêts et leurs compétences, et de se répartir dans un maximum de commission de manière à pouvoir suivre l'ensemble des dossiers.

Mr Robin en profite pour préciser quelques points : le droit de préemption relèvera désormais de l'intercommunalité, mais une délibération communale permettra à la commune de préempter en milieu urbain. Enfin le travail sur le PLUI continuera en 2018 avec une consultation globale des communes pour revoir les zones urbaines, constructibles, habitables, agricoles, humides, etc.

## **2. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

- **Délibération autorisant les investissements dans la limite du quart des investissements de l'année précédente**

Mr Le Gall explique que des équipements de sécurité sont nécessaires au groupe scolaire (alarme de confinement et plan d'évacuation) et que des achats de livres vont être réalisés pour compléter le fonds livres de la médiathèque et pouvoir proposer des nouveautés dès le premier trimestre.

Dans la mesure où le budget 2017 n'est pas voté et que le montant des crédits de report est insuffisant pour pouvoir régler ces acquisitions, il est proposé, suivant l'article L1612-1 du CGCT, de se prononcer sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement relatives au groupe scolaire et à l'acquisition de fonds de livres pour la médiathèque, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : soit 4 982.75 € pour l'opération 1011 « Matériels et grosses réparations écoles » et 5 887.50 € pour l'opération 1024 « Médiathèque ». A l'unanimité l'assemblée approuve cette décision.

- **Approbation des comptes administratifs**

Mr Le Gall rappelle que le compte administratif est établi en fin d'exercice par le président de l'assemblée délibérante. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité.

Le compte administratif est ainsi le bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes (y compris celles non titrées) et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser). Les informations contenues dans le compte administratif sont par ailleurs concordantes avec celles présentées par le comptable public dans le cadre de son compte de gestion, ce dernier venant donner une vision patrimoniale précise de sa collectivité.

Mme Autain, agent administratif en charge des finances, présente les documents comptables soumis au vote ce soir. Il est proposé d'étudier l'ensemble des comptes (Budget Principal, budget annexe assainissement et budget annexe Lotissement de la Chevalerie) et de les soumettre ensuite au vote.

### **Budget principal**

L'étude des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement montre une baisse des consommations d'électricité, liées notamment à un changement de fournisseur. Une moindre

recette fiscale est liée à la réforme fiscale exonérant d'impôt foncier les veufs et veuves : les bases communiquées lors de la construction budgétaire n'étaient pas les bonnes.

### **Budget annexe Assainissement**

Le budget fait apparaître un excédent de résultat en fonctionnement de 37 509.90 €.

### **Budget annexe Lotissement de la Chevalerie**

Il reste 9 lots à vendre dans le lotissement.

Mr Robin se retire de l'assemblée et Mr Le Gall, Adjoint aux finances et au personnel propose de passer au vote.

Pour le budget général : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget général est approuvé à l'unanimité.

Pour le budget annexe assainissement : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe assainissement est approuvé à l'unanimité.

Pour le budget annexe lotissement de la chevalerie : 0 contre, 0 abstention, 22 pour. Le compte administratif du budget annexe lotissement de la chevalerie est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rejoint l'assemblée et remercie les élus pour leur confiance. Il remercie également Guénaëlle Autain pour sa préparation des documents et les explications fournies.

- **Comptes de Gestion :**

Les résultats du Compte Administratif doivent être identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est également soumis à l'approbation du Conseil Municipal. A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

- **affectation des résultats**

#### **Budget Général :**

Il est proposé, pour 2017, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 712 474.29 € à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

#### **Assainissement :**

Il est proposé, pour 2017, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 37 509.90€ à la section d'investissement au compte 1068 du budget annexe d'assainissement. A l'unanimité l'assemblée approuve cette affectation des résultats.

- **Questions diverses :**

**Demande de temps partiel sur autorisation :** un agent arrive à la fin de son temps partiel lié à son congé parental. Elle souhaite maintenir le même emploi du temps et demande donc un temps partiel sur autorisation (80%). Après en avoir délibéré, l'assemblée valide à l'unanimité cette demande.

**Modification des tarifs de location de salle pour les associations :** Mr Le Gall précise qu'il y a lieu de modifier le tarif retenu dans la précédente délibération concernant l'utilisation de la salle des fêtes par les associations dans le cadre d'un repas à emporter. Il demande que soit appliquée la réduction de 50% dès la première utilisation. A l'unanimité l'assemblée approuve cette modification, les autres tarifs ne sont pas modifiés.

### **3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE**

- **Travaux au lotissement de la Chevalerie :**

Les travaux ont repris plus tard que prévu du fait des intempéries (gel notamment) et des discussions avec certains riverains pour des modifications, à la marge, du projet.

Les étudiants BTS en alternance au service espaces verts travaillent sur le projet d'aménagement, en lien avec la société qui réalisera ces espaces. Leur proposition sera bientôt soumise aux élus.

- **Questions diverses :**

**Revitalisation des cœurs de bourgs : Une réunion de travail avec l'atelier Terraterre a permis de dégager trois grandes thématiques pour les réalisations des années à venir :**

- Un travail sur l'ilot central du « cœur de ville » et un travail sur les espaces publics (place de l'église/place du centre)
- La formalisation d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) pour les zones Ouest (derrière le collège St Nicolas) et Est (derrière la maison de retraite du Bourgneuf) qui mériteraient à terme une densification foncière ; ainsi qu'un travail sur des emplacements réservés pour des cheminements est-ouest
- Un travail sur les espaces publics autour des rues Lambilly et Brocéliande (en lien avec le service espaces verts) ainsi qu'une mise en valeur de la voie verte aux abords de la piscine et du Val de Landrouet.

Mr Hamon regrette que l'outil ZAC, sur lequel les élus ont travaillé les années passées, ne soit plus d'actualité. Cet outil de planification urbaine était malheureusement déjà dépassé à l'époque, alors qu'on commençait à parler de densification urbaine plutôt que d'étalement foncier.

**Devis du SDE :** le remplacement d'un mât suite à un accident rue de Brocéliande est à prévoir: devis de 543.48€HT dont 326.09€HT à la charge de la commune. A l'unanimité l'assemblée approuve ce devis.

**Demande d'aménagement au cabinet de l'ostéopathe :** Mme Goré Chapel explique que des devis de fournitures ont été faits pour effectuer les travaux en régie. Ces fournitures s'élèvent à 270.85€TTC et 571.21€TTC. Dans la mesure où la locataire ne paye aucunes charges, et que les charges d'électricité s'élèvent à environ 80€ par mois il lui a été proposé une augmentation de son loyer de 80€ par mois. A l'unanimité, et sous réserve de l'accord de la locataire, l'assemblée approuve ces travaux et l'augmentation du loyer.

**Devis SICLI :** Mme Goré-Chapel présente un devis complémentaire pour un extincteur à la salle des fêtes : 295.90€. A l'unanimité l'assemblée valide ce devis.

**Logement du Haras :** Mme Goré-Chapel présente des devis pour la remise aux normes électrique (chauffage et éclairage) : 765.70€TTC et la rénovation de la partie cuisine (frigo et plaques induction à 514.29€TTC) d'un des logements. A l'unanimité l'assemblée approuve ces devis.

#### **4. QUALITE DE VIE EN CAMPAGNE, AFFAIRES RURALES ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

- **Sécurisation du Pont au Vau Berdeu :**

Mr Hesry rappelle que des devis sont demandés pour la sécurisation de ce pont : Devis de Bedel Metallerie à 258.96€ le mètre. Soit pour 11.50 mètres 2 980€

Devis d'Etudes et Chantier : garde-corps en bois (scellement béton inclus) : 1327€

Devis précédemment présenté d'Eric Megret : 4332€

Après consultation de Mme le Maire de Ménéac qui a accepté de prendre en charge la moitié des coûts, il semblerait que le projet en bois satisfasse tout le monde. A l'unanimité l'assemblée valide le devis d'Etudes et Chantier et autorise Mr le Maire à signer toute convention ou accord de partage des frais avec la commune de Ménéac.

- **Alerte sécheresse**

Mr Robin explique qu'un arrêté préfectoral a mis le département en alerte sécheresse de niveau 1. Il s'agit d'être vigilant sur les usages domestiques (interdiction de laver son véhicule hors station de lavage, ou de laver des terrasses, toitures, façades sans lance à haute pression, etc) mais aussi professionnels. Le mois de décembre est un des plus bas en pluviométrie, les nappes et puis sont à des niveaux inquiétants. 10% des agriculteurs locaux se sont raccordés sur le réseau depuis

décembre car leurs puits et réservoirs sont à sec. Il est nécessaire que chacun en ait conscience dans ses usages personnels.

## **5. CULTURE COMMUNICATION ANIMATION ET AFFAIRES SCOLAIRES**

### **• Point sur la carte scolaire**

Mr Robin fait part au conseil d'une annonce faite par l'inspectrice d'académie le 16 janvier lors d'un rendez-vous en mairie. Elle a expliqué que la baisse significative des effectifs depuis plusieurs années, une tendance qui est globale sur le département (-700 élèves en septembre 2017) a pour impact la fermeture d'une classe sur le groupe scolaire. Cette fermeture, arrivant dans un contexte de RRS (réseau réussite scolaire) a néanmoins permis de mettre en place, en contrepartie, le dispositif « plus de maître que de classe » à savoir un enseignant complémentaire à même d'intervenir sur tous les niveaux.

Suite à cette annonce, un courrier a été aussitôt envoyé à la directrice des services académiques qui a proposé une audience le 3 février ; un conseil d'école extraordinaire a également été organisé sur ce sujet le jeudi 2 février.

Il ressort du rendez-vous avec le Directeur Adjoint d'Académie que le dispositif proposé (un enseignant complémentaire pour permettre des regroupements, des renforts selon les niveaux, activités, etc) est habituellement réservé aux établissements en REP mais est proposé sur Merdrignac pour ne pas défavoriser le groupe scolaire. Mr Robin a défendu, avec la délégation présente à l'Académie (Mme Hamon, DDEN, Mme Rigollé Adjointe aux affaires scolaires, Mme Tanguy représentante des parents d'élèves et Mme Ducher DGS) que ce dispositif de maître sur-numéraire soit acquis pour plusieurs années : cette promesse n'a pas pu être tenue par l'Académie. La communauté éducative et élue sera donc vigilante au maintien de ce poste dans les années à venir.

Mr Hamon regrette qu'à l'annonce de cette nouvelle le 16 janvier, la Commission des affaires scolaires n'ait pas été avertie et mise en lien avec les discussions académiques. Mais il est vrai qu'il s'agit bien d'une transformation de poste et non d'une suppression brute, et que dans l'état actuel des effectifs cela ne peut que se comprendre, même s'il est toujours inquiétant de voir l'impact que cela va avoir sur le projet de toute l'équipe pédagogique. Il serait intéressant aussi d'aborder le sujet des élèves en difficulté notamment par la création de classes Ulys.

Mr Robin regrette que le temps d'action ait été si contraint pour ne pas en informer la commission, néanmoins il espère qu'à l'avenir l'aide à la pierre et à la rénovation de logement communautaire permettra d'attirer de nouveaux foyers sur la Commune et le territoire, de même que l'attractivité accrue avec la mise à deux voies de la RN164.

### **• Identité visuelle du lycée**

Mme Rigollé explique que le lycée communique beaucoup plus sur le fait d'être le « lycée de Merdrignac » (localisable, identifiable, et renommé sur la Bretagne pour être le seul en BTS animalerie ou aménagement paysager). Après un travail avec les élèves et les enseignants, une définition de l'image de l'établissement a été formalisée en un logo qui pourra servir d'identité visuelle. A noter que la Région continuera à dénommer l'établissement « Lycée du Mené », et que pour le ministère c'est « L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles EPLEFPA de Merdrignac ».

Mme Isabelle Goré-Chapel ne prend pas part au vote étant présidente du Conseil d'Administration. A l'unanimité des votants (22 voix) l'assemblée approuve ce logo.

### **• Questions diverses :**

#### **CULTURE :**

Une demande de rénovation de la peinture de la Galerie d'Art a été faite par L'Amicale Laïque. Le devis peinture est de 1 445.94€TTC. Les travaux seront faits en régie. L'assemblée approuve ce devis.

**Rythmes scolaires :** Mme Ducher explique que le PEDT (Projet Educatif De Territoire) qui encadrerait la mise en place des nouveaux rythmes scolaires arrive à échéance (2014-2017) et doit être retravaillé pour la rentrée de 2017. Un comité de pilotage sera remis en place à cette occasion.

Toutefois il sera à voir les modalités de travail sur ce document qui avait été rédigé collectivement à l'échelle de la CCHM à l'époque.

**Devis SICLI pour le plan d'évacuation du groupe scolaire à refaire :** Des plans d'évacuation sont à joindre au dossier du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) définissant les procédures et protocole d'intervention en cas d'incendie, etc. A l'unanimité l'assemblée approuve le devis de l'entreprise SICLI pour 531.48€TTC

## **6. QUESTIONS DIVERSES**

### **Maison de retraite du Bourgneuf :**

Mme Le Toux présente le projet de la maison de retraite du Bourgneuf pour une rencontre inter-établissement programmée le 20 juin à la salle des fêtes à l'occasion de la fête de la musique, et la programmation d'un concert de François Budet. A ce titre il est demandé la gratuité de la salle. Cette gratuité est accordée.

### **RN164 :**

Mme Goré-Chapel informe de l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en deux fois deux voies. Les dates sont communiquées pour des demi-journées en présence du commissaire enquêteur.

### **Contrat Territoire Lecture :**

Mr Hamon rappelle l'ambition du CTL avec la résidence de Brigitte Mouchel sur le territoire jusqu'au mois de juin pour des projets autour de l'écriture. Ce projet a bénéficié du soutien de l'intercommunalité, du département, de la Région, de la DRAC et d'autres collectivités et il les en remercie, au nom de l'ODCM.

### **Nouveaux arrivants :**

Mr Besnard rappelle de l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants et demande aux élus de faire le tour de leurs quartiers pour solliciter les nouveaux venus et les inviter.

### **Sentier de randonnée :**

Mr Besnard informe que les randofiches sont éditées, le balisage va être bientôt réalisé et l'ouverture officielle du chemin pourra être faite.

Enfin une information importante sur la **sécurité du marché** est transmise par Mme Goré-Chapel. Il est rappelé que l'arrêté municipal ferme le marché jusqu'à 14h et qu'aucune circulation ne peut être tolérée, pour la sécurité des commerçants, des clients piétons du marché, et permettre le nettoyage de la place. Les services de la gendarmerie seront associés à la police municipale pour faire un rappel à l'ordre à ce sujet.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h45